

Notre peuple de 17 millions vit à côté d'un peuple de 170 millions d'habitants, qui parle la langue de notre majorité, qui est riche, qui est inventif et qui possède un réseau de radiodiffusion fort au point. Aucun autre pays n'est semblablement aidé et embarrassé par l'étroit voisinage des États-Unis, soit dit pour employer les mots du rapport de la Commission Fowler sur la radio-télévision. Le cours naturel du commerce, comme on dit dans le rapport, de même que le cours des voyages et des idées, suit la direction du nord et du sud. Nous avons essayé de l'acheminer, partiellement et non complètement, bien sûr, d'est en ouest. Ces efforts ont coûté bien cher, mais nous étions disposés à le faire parce qu'ils signifiaient le maintien des programmes canadiens, la sauvegarde de notre style de vie, la permanence d'une nation canadienne. Par suite, le Canada a conservé l'identité de son art, de sa culture, et, en somme, de sa nation.

Voilà pourquoi j'ai déjà dit et je répète que nous avons contracté une lourde dette envers Radio-Canada pour son apport dans ce domaine. Elle a réussi à éviter, dans le domaine de la radio-télévision, une situation que bien des citoyens craignaient lorsque ce moyen de télécommunication a débuté; elle a réussi à éviter une situation qui a fait le sujet d'un éditorial que la *Free Press*, de Winnipeg, a publié le 13 avril 1932 et dont j'aimerais citer un extrait à la Chambre:

La question de la radio qui est maintenant décidée à Ottawa est bien simple et est fort aisée à saisir. Il s'agit de choisir entre établir un réseau national et placer les Canadiens qui appuient la radio sous la coupe des monopoles de la radio des États-Unis. Tous les plaidoyers en faveur de la direction privée de la radio au Canada, si plausiblement présentés soient-ils, si fermement appuyés soient-ils par d'éminentes figures du monde financier, favorisent un régime qui, dans son fonctionnement pratique, fera du Canada un satellite du pays de la radio américain et qui accordera le dernier mot (même s'il est dissimulé), dans les décisions portant sur la manière dont la radio doit fonctionner au Canada, à des groupes purement commerciaux, de caractère américain.

L'ère de la petite station radiophonique détachée et censément indépendante est presque révolue au Canada. Si le domaine est laissé à l'entreprise privée, il y aura une rapide fusion de ces stations en un système.

Nous aurons un monopole privé des ondes et ce monopole fonctionnera en harmonie avec le grand monopole de la radio des États-Unis, l'harmonie qui existe toujours entre le patron qui donne les ordres et le subordonné qui y obéit.

Si cela est vrai pour ce qui est de la radio, et l'éditorial dont j'ai parlé portait exclusivement sur la radio à cette époque, n'est-ce pas bien plus vrai pour ce qui est de la télévision? Ce qui nous préoccupe, c'est le caractère canadien de nos émissions. Nous croyons savoir que les Canadiens désirent avoir des émissions d'origine canadienne et non pas des

émissions enregistrées, venant des États-Unis. Cette politique est basée sur les recommandations faites au Parlement dans les premières années, et un de ceux qui a stipulé les principes sur lesquels la radio devait opérer, — principes que j'appuie, de même que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, — ne fut nul autre que feu Lord Bennett. J'aimerais maintenant citer ses paroles, parce que je crois qu'elles sont pleines de bon sens et qu'elles s'appliquent non seulement à la radio de cette époque, mais aussi à la télévision d'aujourd'hui.

Nous trouvons ces paroles à la page 3020 du *hansard* du 18 mai 1932 et je cite:

D'abord, ce pays doit contrôler absolument la radiodiffusion de source canadienne, sans ingérence ni influence étrangères. En l'absence de ce contrôle, la radiodiffusion ne peut jamais devenir une grande agence de communication pour les affaires nationales ou pour la propagation de la pensée et des idéals nationaux; et, sans ce contrôle, elle ne saurait devenir l'agence pour la diffusion de la pensée et de l'unité nationale. D'autres systèmes peuvent répondre aux besoins d'autres pays, et je n'ai pas l'intention de critiquer ces systèmes. Mais il me semble évident qu'au Canada, le système que nous pouvons le plus profitablement adopter est celui qui répondra le mieux au désir populaire et aux besoins de la nation. A ce stade de notre développement national, nous avons des problèmes particuliers à résoudre et nous devons nous efforcer par tous les moyens possibles de trouver cette solution. La radiodiffusion peut aider à la solution de ces problèmes. Il est donc du devoir du Parlement de préserver autant que possible, ce service pour le plus grand bien du peuple.

Et un peu plus loin, lord Bennett continue:

Seule l'étatisation du système assurera au peuple de ce pays, sans qu'il soit question de classe ou de localité, des avantages égaux de la radiodiffusion.

Et un peu plus loin:

L'usage de l'air, ou l'air même, comme vous voudrez, qui se trouve au-dessus du territoire canadien, constitue une ressource naturelle dont nous avons la juridiction complète en vertu de la récente décision du Conseil privé. Dans ces circonstances, et vu que l'irradiation est une science encore à ses débuts que nous ne connaissons guère, je ne pense pas que le Gouvernement aurait raison de laisser exploiter l'air par des particuliers plutôt que de le réserver pour le bien du pays.

Je pense que ces mots retiendront l'attention de tous les côtés de la Chambre. Ils constituent, à mon avis, une excellente base non seulement pour une ligne de conduite en matière de radiodiffusion, mais en matière de télévision également. Nous croyons qu'on devrait continuer à appliquer ces mêmes principes au Canada. En réalité, la déclaration de feu lord Bennett est plus applicable aujourd'hui qu'alors; nous estimons que ses vues sont encore appropriées à l'heure présente.

Et maintenant, je voudrais demander aux députés d'établir la comparaison entre cette